

Compte rendu AG du 30 mars 2018

Notre assemblée générale ordinaire du 30 mars 2018, s'est tenue à la salle polyvalente de St Benoit des Ondes, en présence de Messieurs Gilles Lurton (député), et des élus du conseil municipal de St-Benoit.

Environ 70 personnes étaient présentes, des pouvoirs, les feuilles d'émargement ont été dûment signées.

Lecture du Rapport moral du Président

Assemblée relative à l'activité 2017 : suite au refus de l'annulation du PPRSM du 25 aout 2016 par le Préfet d'Ille et Vilaine, dépôt d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes le 18 janvier 2017, pour l'annulation de cet arrêté préfectoral du 25 aout 2016 portant approbation du PPRSM et de son annexe réglementaire sur la commune de St Benoit des Ondes. Mémoire complémentaire déposé le 16 mars 2017 au tribunal administratif de Rennes. Réception d'un mémoire en défense de la préfecture d'Ille-et-Vilaine en date du 9 juin 2017, réponse par l'intermédiaire de notre spécialiste, d'un mémoire en réplique en date du 18 aout 2017.

Il s'agit de clore cet exercice 2017, de vous donner toutes les informations sur nos actions et de vous présenter nos objectifs pour 2018.

Notre activité principale au cours de cet exercice a été de défendre les intérêts des Bénédictins face au Plan de Submersion Marine, lourd de conséquences pour l'avenir de la Commune et de ses habitants.

Depuis le 25 Août 2016, nous sommes sous le joug de l'arrêté préfectoral et sommes devenus selon le lieu où nous habitons, soit des « petits hommes rouges », soit des « petits hommes bleus » avec des nuances dans les teintes « Rouge vif, rouge pâle, bleu violet, bleu tendre » avec une très faible portion de « visages pâles non concernés ».

Vous avez 5 ans depuis le 25 Août 2016 pour vous mettre en règle selon la couleur de votre tribu !

Ce ton humoristique, ne cache en rien les conséquences désastreuses pour chacun, conséquences que beaucoup ne perçoivent pas aujourd'hui, car aucun effet de l'application ne sera palpable avant quelques années. La seule chose palpable et qui démontre la réalité des faits c'est la nouvelle taxe Gemapi qui nous sera appliquée lors de la prochaine levée d'impôts locaux.

Face à cela, qu'a fait votre Association pour s'insurger contre ce despotisme institutionnel ?

Tout d'abord, alerter la population et les Médias ainsi que tous les politiques, Maires, Conseillers généraux, députés, présidents des Agglos de Saint Malo et de Dol, les présidents de Région et du département et les sénateurs, sur notre désaccord quant au bien-fondé de cet arrêté issu d'une analyse erronée, d'une procédure incomplète. Entrainant à terme pour nous tous une diminution substantielle de la valeur de nos biens, une charge de travaux à assumer pour la mise aux normes, une augmentation de nos charges foncières et d'assurance, une disparition progressive de l'école communale.

Le non accroissement et renouvellement de la population, met également en risques la survie de nos commerces, qui subiront les nuisances des travaux et en conséquence la baisse de la fréquentation touristique.

Notre Association, lasse ...des discours etc., et pour se faire entendre a déposé auprès du Préfet un recours gracieux le 12 octobre 2016 pour annulation de son arrêté. Aucun des arguments que nous avons soulevé, n'a été retenu.

Cette position, est conforme à la logique de l'administration qui ne se dédit que rarement, en conséquence, nous avons été amenés à effectuer dès le 18 Janvier 2017, un recours auprès du tribunal administratif de Rennes.

A la demande du tribunal administratif, un mémoire complémentaire rédigé par notre spécialiste, a été réalisé et déposé auprès de ce tribunal le 16 mars 2017.

Réception au siège de notre association, d'un mémoire en défense réalisé par la préfecture d'Ille-et-Vilaine et daté du 9 juin 2017.

A la suite de ce document, votre association a rencontré nos collègues de l'ADEPT de Cherrueix le 22 juin 2017, afin de faire le point avec eux sur nos démarches respectives, et d'avoir la confirmation que l'ADEPT avait reçue également un mémoire en défense de la préfecture.

Un mémoire en réplique a été réalisé par notre spécialiste le 16 août 2017, en réponse au mémoire en défense de la préfecture.

Une rencontre entre notre député Gilles Lurton et l'A.D.B. s'est tenue le 22 août 2017, à l'invitation de notre association, en présence des membres de l'ADEPT.

Des questions ont été posées à notre député, une réponse est arrivée le 11 janvier 2018, avec la copie d'un courrier de Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine, principalement sur un éventuel allègement des contraintes du PPRSM, suite à d'éventuels travaux sur la digue de la Duchesse Anne.

Nous avons été invités par la DDTM 35 et la préfecture, à participer à deux réunions concernant l'Élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) Saint-Malo-Baie du Mont St-Michel, les 23 novembre et 14 décembre 2017.

Deux membres de votre association étaient présents à ces réunions qui se tenaient à Pleine-Fougères.

Nous attendons les résultats de ces réunions au début du printemps 2018.

Pour clore le rapport moral de cet exercice, arrêté au 31 Décembre 2017, je voudrais remercier chacun d'entre vous pour la confiance qu'il accorde à notre Association et pour l'aide financière qu'il apporte par son adhésion car comme vous le savez se battre contre des Titans coute cher et nos moyens sont faibles.

Vous aurez ci-après le rapport financier de l'exercice présenté par notre Trésorière.

Nous avons donc plus que jamais besoin de votre soutien financier pour poursuivre notre combat.

VIVE NOTRE ASSOCIATION, VIVE SAINT BENOIT, VIVE LES BENEDICTINS !

Élections du conseil d'administration :

Validation de la candidature au poste de président de Monsieur Yves COUDRAY.

Validation au poste membres du conseil d'administration de : Monsieur Gérard Benoist et Monsieur Jacques Benoit.

Lecture du rapport d'activité 2016 du Président, lecture des analyses détaillées des actions du conseil d'administration par le vice-président :

- Du Conseil d'Administration de l'A.D.B.
- Extrait du règlement du PPRSM
- Nos activités durant l'année 2017
- Nos activités de fonctionnement interne
- Actions Juridiques
- Nos attentes pour 2018

Lecture du rapport financier du trésorier, quitus du rapporteur aux comptes

Résultat 2017 : excédent de l'exercice 80,39 €, mis en report à nouveau

Intervention technique de notre juriste spécialisé :

Les angles de contestation de l'arrêté PPRSM du 25 août 2016 :

- État de la procédure de contestation du PPRSM du Marais de Dol ;
 - Acte querellé : Approbation du PPRSM du Marais de Dol ;
 - Objectif : Obtenir l'annulation de cet arrêté préfectoral et reprise d'une procédure ouverte, transparente et complète à partir de données scientifiques ;
- Phase de recours gracieux ;
- Phase de recours contentieux ;
- Réponse du Préfet au Député Gilles Lurton, courrier du 22 décembre 2017 ;
 - Travaux en cours relatifs à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI ;
 - PAPI d'intention, PAPI travaux ;
 - Etude de dangers sur la digue de la Duchesse Anne ;
 - Installation d'un marégraphe en baie du Mont St-Michel ;
 - Etude SEIBAIE (CNRS - Université de Caen) sur la sédimentologie ;
 - Révision du PPRSM pas avant 4 ans ;
 - Arrêté digues (7 avril 2017)
- Pourquoi l'étude de dangers de 2013 (SAFEUGE) n'a pas été communiquée lors de l'enquête publique.
- La délibération du CM du 8 décembre 2014 ;